Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1982)
Heft: 658

Artikel: Une initiative populaire et efficace
Autor: Jaggi, Yvette
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1013276

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 658 4 novembre 1982
Vingtième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 52 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021/22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
François Brutsch
André Gavillet
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon
Victor Ruffy

Points de vue:
Jeanlouis Cornuz
Ernest Bollinger
Gil Stauffer

658

Domaine public

Une initiative populaire et efficace

A la fin de ce mois, le peuple et les cantons vont se prononcer sur l'initiative populaire «tendant à empecher les abus dans la formation des prix», et sur le contre-projet que l'Assemblée fédérale — d'extrême justesse en ce qui concerne le Conseil national — a cru bon de lui opposer. Voilà donc à nouveau une initiative populaire menacée par le piège du double «non», qui fut fatal à d'autres causes également populaires: réforme de l'assurance-maladie (1974), participation des travailleurs (1976) et protection des locataires (1977).

Certains voudraient protester contre le mode de vote applicable au niveau fédéral, qui favorise les tenants du «statu quo». Ils préconisent de laisser vide la case relative au contre-projet. Administrée par plusieurs dizaines de milliers de citoyens, la démonstration ne manquerait certes pas d'allure; mais elle ne servirait à rien puisque les bulletins à moitié remplis sont comptés comme valables. Voter mi-blanc n'a donc pas pour effet d'abaisser la majorité des électeurs — ni bien sûr celle des cantons — requise pour une modification de la Constitution fédérale.

Et pourtant, il n'aurait sans doute jamais été plus utile de pouvoir voter deux fois «oui» que le 28 novembre. En effet, l'initiative comme le contre-projet prévoient l'institution d'une surveillance des prix, pour des raisons et selon des modalités évidemment différentes, mais non incompatibles — plutôt complémentaires. On peut en effet très bien imaginer que les prix pratiqués ou recommandés par les cartels et les entreprises dominantes soit surveillés en permanence (comme le veut l'initiative), et qu'en période de forte inflation cette surveillance soit temporairement étendue à tous les marchés, indépendamment de leur structure (comme le préconise le contre-projet). Une véritable politique de la concurrence, avec surveillance permanente, aurait tout à gagner d'un complément à motivation conjoncturelle, par définition temporaire.

Quoi qu'il en soit, il faudra choisir le 28 novembre. Mais ce sera la dernière fois; c'est à la fois certain et nécessaire, sous peine de renforcer encore le malaise des citoyens, déjà éloignés des urnes par un sentiment d'impuissance à faire bouger les choses. Sans plus attendre la nouvelle Constitution reportée au(x) siècle(s) prochain(s), et pour se donner le temps de modifier la loi sur les droits politiques, le Conseil fédéral se contente désormais de proposer le rejet des initiatives populaires, sans leur opposer de contre-projet formel (voyez par exemple les initiatives sur les banques, les vacances, le service civil).

Tel aura été le premier succès — immense et assuré — de l'initiative sur la surveillance des prix. Et il y en aura au moins un autre, qui ne concerne pas les institutions elles-mêmes, mais leur fonctionnement, plus précisément la participation des citoyens à la vie politique.

Voilà une initiative lancée par trois associations de consommatrices, dont la principale, la Fédération romande (FRC) a inscrit dans ses statuts le respect d'une stricte neutralité à l'égard des partis; une récolte de signatures promptement menée en 1978/79 par des femmes qui, pour la plupart d'entre elles, faisaient pour la première fois de leur vie l'exercice actif de la démocratie directe; et voilà, dans les semaines à venir, une campagne originale, qui va les retrouver nombreuses — environ

SUITE ET FIN AU VERSO

SUITE DE LA PAGE PRÉCÉDENTE

Une initiative populaire et efficace

500 en Suisse romande — à redescendre dans la rue pour distribuer tracts et informations.
Le tout avec peu d'argent, mais beaucoup de personnel, gratuit évidemment. Et, au total, une expérience de politisation par la pratique, comme en ont provoqué les actions antinucléaires et autres combats écologiques. Tandis que les partis se lamentent sur le déclin du militantisme, les mouvements, manifestement plus crédibles, mobilisent sans problèmes.

Avec leur initiative contre les prix abusifs, les consommatrices «tiennent» une cause éminemment populaire, à laquelle elles n'ont pas eu de peine à gagner la gauche politique et syndicale. Leurs efforts communs parviendront-ils à créer la sensation, à faire passer l'initiative? Beaucoup en doutent, même si les partisans — peu convaincus — du contre-projet essayent de se rassembler autour de la crainte d'un éventuel succès de l'initiative.
En tout état de cause, cette initiative sur la surveillance des prix méritera la reconnaissance durable de l'Helvétie institutionnelle: elle aura porté le risque du double «non» au niveau du scandale impossible à reproduire, et lancé toute une foule de citoyennes dans le débat politique à l'écart duquel elles s'étaient trop longtemps tenues.

Y. J.

POINT DE VUE

Liberté d'expression et corporations: toujours incompatibles

Savez-vous que la liberté d'expression est de plus en plus menacée dans la presse suisse?
Savez-vous que les corporations à Zurich ont été un moteur de la démocratie contre la noblesse du 14e siècle mais qu'aujourd'hui, ses membres appartiennent à la nouvelle noblesse de la Côte d'or zurichoise?
Savez-vous enfin que la presse de Zurich et les corporations sont intimement liées? Et que, par conséquent, la liberté d'expression est menacée?
Attendez! On va vous expliquer.
Le grand hebdomadaire alémanique *Die Weltwoche* n'a jamais été menacé par *Die Woche* de Ringier qui a compris la situation et ne paraît plus depuis la semaine dernière. Par contre, le magazine en couleur du grand hebdomadaire a mis longtemps pour trouver sa personnalité. Une collaboration avec un journal économique allemand a été un échec total, mais depuis quelques semaines, le *Weltwoche-Magazin* a nettement amélioré son contenu rédactionnel.
Le numéro du 27 octobre nous offre une analyse intéressante d'un sujet qui fait partie des tabous de la plus grande ville suisse: les corporations, ces fameuses *Zünfte* de Zurich qui font le printemps.

Chaque année, après un cortège au mois d'avril, les membres des corporations foncent à cheval, comme des fous, autour du grand feu dont les flammes lèchent le *Böögg*, le bonhomme de neige, jusqu'à ce que celui-ci éclate sous les pétards. C'est le printemps!

Quand on parle à Zurich de «Sechseläutenwetter», on pense à un vent froid, à la pluie, à la neige même. C'est exactement ce climat que l'article d'Erwin Koch a rencontré...

Donc, l'auteur analyse les corporations: ses membres chantent le patriotisme, la virilité et le protestantisme. Les artisans et commerçants du 14e siècle qui ont créé treize corporations sont devenus banquiers, juristes, directeurs ou médecins au 20e siècle: beaucoup d'entre eux sont des officiers dans l'armée et aiment l'ordre dans la liberté. La combinaison du statut professionnel, de la confession et du grade militaire font d'eux l'élite de la ville.

UN ORDRE MUSCLÉ

Ils défendent tous notre ordre libéral, s'opposent aux marginaux et autres perturbateurs de notre société. Depuis 1980, quand les jeunes ont manifesté, entre autres contre les corporations, ils sont, quand ils se produisent en public, protégés par la police. Le succès du cortège en avril est garanti, grâce à 1600 gendarmes, en uniforme ou en civil. La devise, face aux jeunes qui les menacent est la suivante: «Ne rien faire, ne pas réagir, mais si on vous attaque, frappez-les fort au visage!»
Ils reprochent au Conseil fédéral de prôner, dans le projet de nouvelle Constitution, un «humanisme socialiste» plutôt que le libéralisme et l'initiative privée.

L'année dernière, quatre cents marginaux leur ont lancé des œufs pendant le cortège, en criant «Nazi»...

UNE LOURDE HÉRÉDITÉ

L'auteur de l'analyse rappelle quelques événements de l'histoire des corporations zurichoises qui sont un peu tombés dans l'oubli...

Quand les maçons, au début du siècle, se sont mis en grève pour obtenir un salaire minimal, une des corporations a violemment réagi contre ces perturbateurs «qui empêchent brutalement les travailleurs et les pères de famille de faire leur travail et les obligent de suivre ces paresseux».

En revanche, une délégation de quarante membres des corporations a offert un accueil triomphal à l'empereur allemand, en 1912.